Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 12/03/24 en présence et audioconférence

Président : M. Jean-Jacques BENGUIGUI
Présents : MM. Arthur FLEURY – Meissa NGOM - Anthony PINTO - Jacques RIVALS - Jean-Marc STERNE - Jerry TOUSSAINT
Excusé : MM. Toufik HAMDAOUI - Pierre-Yves KERLOCH - Fatah LARAB - Christophe MPAGA
Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

SENIORS

Match N°25920895 CAMILLIENNE / MACCABI PARIS METROPOLE D1 du 10/03/24
Courriel de la CAMILLIENNE du 11/03/24 signalant une erreur du score sur la FMI 2/0 pour la CAMILLIENNE et non pas 0/2.

*Hors de la présence de MM. BENGUIGUI, FLEURY et PINTO, la commission demande à l'arbitre officiel de la rencontre un rapport concernant le score à l'issue de ce match **via la CDA.***

Match N° 25967757 ES SEIZIEME 3 / RACING CLUB 18 D3.B du 17/12/23
Retour du Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes (PV du 08/02/24) Infirme la décision de la commission de première instance pour dire match à rejouer avec 3 arbitres officiels (l'arbitre central + un arbitre assistant à la charge de l'ES SEIZIEME et un arbitre assistant à la charge de RC PARIS 18)

*La commission fixe la rencontre au 31/03/24 et **transmet à la CDA pour les désignations**.*

SENIORS FEMININES

Match N° ES SEIZIEME / AC PARIS 15 coupe 75 du 30/03/24
La ligue ayant reprogrammé un match en retard de championnat R3 à cette date, Match N° 25919890 EVRY FC / AC PARIS 15.

La commission précise que le ***30/03/24 est une date butoir*** *de ce tour de coupe et demande au club recevant de fournir avant le 19/03/24 à 12H, une date en semaine. Sans possibilité pour l'ES Seizième de recevoir, la rencontre sera inversée. Il est également rappelé* qu'àprès la date butoir sans que la rencontre ait lieu, les équipes seront déclarées « forfait » avec les pénalités prévues à l'annexe financière.

CDM

Match N° 27298388 JUVENTUS CP / SURESNES D1 du 10/03/24
Courriel de JUVENTUS CP du 11/03/24 & Rapport de l'arbitre signalant que le score est 3/1 et non pas 3/2 pour JUVENTUS CP.

La commission entérine le score de 3/1 en faveur de l'équipe de Juventus CP.

ANCIENS

Match N° 25926179 CA DOUZIEME / ES PARISIENNE criterium +45 ans du 04/02/24.
Courriel de CA DOUZIEME du 29/02/24 pour jouer la rencontre le 14/04/24 en accord avec l'ES PARISIENNE dont ce dernier n'est pas parvenu au district. *La commission donne son accord de principe pour que la rencontre ait lieu le 14/04/24 sous réserve d'obtenir l'accord écrit de l'ES Parisienne.*

Réception de l'accord écrit de l'ES Parisienne.

Coupe Football Loisirs et critériums du SA M & APM

AS 116-14 LE BRIO / BRETONS PARIS Finale de la coupe du 25/05/24
Cette date correspond à l'avant dernière journée de championnat R1 dont ces deux équipes y participent.

La commission fixe la rencontre au samedi 11 mai 2024 à 18h00 après la finale du tournoi des capitales au stade Déjerine à Paris 20ème.

JEUNES

U 14

Match N° 25930073 TROPS / PARIS SC D3.B du 27/01/24
Dossier transmis par la CDA PV du 29/02/24 : La sous-commission des lois du jeu a décidé match à rejouer avec 1 arbitre officiel à la charge des 2 clubs.

La commission fixe la rencontre au 30/03/24.

Match N° 25930435 TERNES PARIS OUEST / PARIS 13 ATLETICO 5 D4.A du 09/03/24
Lecture de la FMI Match non joué au motif terrain indisponible suite à une mauvaise gestion d'organisation et ne pouvant pas proposer un terrain de repli afin de respecter la programmation de cette rencontre.
Rapport de PARIS 13 ATLETICO que seul le dirigeant de TERNES s'est présenté ; Rapport du gardien du stade qui confirme qu'aucune réservation n'est enregistrée au stade Faber pour cette rencontre.
Hors de la présence de MM. NGOM et RIVALS, la commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de Ternes Paris Ouest (-1pt, 0but) sur la base de l'article 40.1 du RSG 75 pour en donner le gain à l'équipe 5 de Paris 13 Atlético (3pts ; 0but)

U 18

Match N°25927170 AC PARIS 15.3 / PARIS SC 2 D3.B du 25/02/24
Courriel de AC PARIS 15 du 29/02/24 confirmant que la FMI a été faite correctement avec l'arbitre officiel
Rapport de l'arbitre précisant notamment que le match a bien eu lieu et le score est de 2/2.
Hors de la présence de M. NGOM, la commission entérine le score acquis sur le terrain et demande aux deux clubs de fournir la liste des joueurs et accompagnateurs saisie sur la FMI pour lundi 11 mars 2024 à 12H.

La commission constate la communication de l'équipe de Paris 15 AC mais est toujours en attente de celle de Paris Sport Culture. Dernière demande avant sanction.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Il est rappelé au club qu'en cas de non communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match est perdu par pénalité (-1pts – 0 buts) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe recevant. Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication alors les deux équipes auront match perdu par forfait.

1er appel
Match N° 25926002 SUPERNOVA / Paris XIII ES Anciens.D2.A du 10/03/24
Match N° 25929482 PARIS ALESIA 2 / SALESIENNE 2 U14D2.B du 09/03/24.
2ème et dernier appel
Match N° 25930704 CHAMPIONNET 3 / PARIS SC 2 U14 D4.C du 02/03/24

FORFAITS GENERAUX

SENIORS D3
ESC 20ème (PV du 08/11/23 SR déclassement)

CDM
JSC NANTERRE 92 (PV du 10/10/23)
PARIS EST SOLITAIRE (PV du 24/10/23)

SENIORS FEMININES D1
MENILMONTANT FC 1871 (PV du 12/09/23)
PARIS FEMININ FC (PV du 17/10/23)
ES PETITS ANGES (PV du 17/10/23)

ANCIENS D2
ES PETITS ANGES (PV du 17/10/23)

Criterium +45 ans
RACING CLUB 18 (PV du 10/10/23)
PARIS 13 Atlético (PV du 09/01/24 discipline déclassement)

U18 D3
MINIS & MAXIS (PV du 12/09/23)
MENILMONTANT FC 1871 (PV du 12/09/23)
TROPS (PV du 10/10/23)
CFFP (PV du 07/11/23)

U16 D1
CFFP (PV du 20/02/24 discipline déclassement)

U14 D2
MONTMARTRE S. PARIS O. (PV du 21/09/23)

U14 D3
RC PARIS 10 (PV du 26/09/23)

U14 D4
MINIS & MAXIS (PV du 19/09/23)
PARIS F.C. 3 (PV du 21/09/23)
ESC 20ème (PV du 17/10/23)

ES PETITS ANGES 3 (PV du 17/10/23)
ESC XV (PV du 14/11/23)
ES PARISIENNE 2 (PV du 23/01/24)

U16 D2
CFFP 2 (PV du 24/10/23)

U16 D3
RACING CLUB 18 (PV du 19/09/23)
ESC 20ème (PV du 24/10/23)
ESC XV (PV du 21/11/23)

PREVISIONS DES TIRAGES DE COUPES DEPARTEMENTALES

RAPPEL - Dans la mesure du possible la CDA désignera un trio arbitral sur tous les tours à venir, sauf pour ceux des coupes amitiés U16 et U14 où un seul arbitre sera désigné. Il est rappelé que le défraiement des arbitres est à la charge du club recevant conformément à l'article 17.1 du RSG 75, sauf décision dérogatoire prise par la commission en jeune (arbitre central à la charge du club recevant et les deux arbitres-assistants à la charge des deux clubs).

COUPE 75 SENIORS
1/2 de finale le 31/03/24 – tirage effectué le 05/03/24

COUPE SENIORS Amitié
Les finalistes sont **MACCABI PARIS METROPOLE 2** et **SALESIENNE DE PARIS 2**.

Coupe Anciens
1/2 de finale le 31/03/24 – tirage effectué le 05/03/24

COUPE CDM
1/2 de finale le 31/03/24 – tirage effectué le 05/03/24

COUPE 75 SENIORS FEMININE
1/4 de finale le 30/03/24 **date butoir** – tirage effectué le 27/02/24
1/2 de finale le 20/04/24 – tirage le 09/04/24

Coupe 75 U20
Les finalistes sont **PARIS 13 ATLETICO** et **ENFANTS GOUTTE D'OR**.

COUPE 75 U18
1/4 de finale le 31/03/24 **date butoir** - tirage effectué le 27/02/24
1/2 de finale le 20/04/24 – tirage le 09/04/24

COUPE 75 U16
1/4 de finale le 10/03/24 et 31/03/24 **date butoir** – tirage effectué le 27/02/24
1/2 finale le 20/04/24 – tirage le 09/04/24

Coupe U16 Amitié
1/2 finale le 10/03/24 – tirage effectué le 27/02/24

COUPE 75 U14
1/2 finale le 30/03/24 – tirage effectué le 05/03/24

Coupe U14 Amitié
1/2 finale le 30/03/24 **date butoir –** 1er finaliste **Paris Alésia 2**

Coupe football loisirs et critériums de SA M & SA APM
Finale
AS 116-17 Le Brio / BRETONS PARIS 11/05/24.

ATTENTION lorsqu'une date butoir est prévue et qu'à cette date une rencontre prioritaire est programmée, la rencontre de coupe doit avoir lieu en semaine. Si 10 jours avant la date butoir, le club recevant n'a pas de possibilité pour accueillir le match, ce dernier sera inversé automatiquement. Dépassé la date butoir sans que la rencontre ait lieu, les équipes seront déclarées forfait avec les pénalités prévues à l'annexe financière.